

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

MEDICOS IZERNORE

pour les activités suivantes :

CONCEPTION, INDUSTRIALISATION, FABRICATION, ASSEMBLAGE ET DECORATION
DE PIECES OBTENUES PAR INJECTION PLASTIQUE,
POUR L'INDUSTRIE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA BEAUTE.

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :

ZONE INDUSTRIELLE LA PLAINE FR-01580 IZERNORE

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :
2025-02-14

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :
2025-03-20



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

CERTI F 2109 - jan 2022

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise audité :	MEDICOS Izernore	Date : 14 février 2025
Site de :	Izernore	Auditeur : Lionel PECHALAT
Activités du site :	Production de GPI	N° affaire : 3130866
	Manipulation de GPI	Durée de l'audit : 0,5 jour(s)
	Transport de GPI	Audit sur site : oui
	Stockage, logistique	
	Recyclage	
	Aires de lavage de citernes	
		cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme : Présent à travers 4 sites en Europe, le Goupe Medicos est un acteur industriel de référence dans la conception, la fabrication de produits par injection plastique et la transformation de verre étiré. Le groupe a été créé en 2002. le groupe travaille à 68% pour la beauté. Le site d'Izernore s'est lancé dans une démarche ISO 14001 et ISO 50001. Transformation de 750 Tonnes de matière plastique par an.

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre : Certifié 9001 et ISCC et en cours de certification ISO 14001 et 50001

Taille des granulés plastiques présents sur le site : > à 2 mm, pas de poudre

1 - EQUIPEMENTS		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Améliorable	Mise en place de grilles inox avec un tamisage inférieur à 2mm. Une des deux bouches d'évacuation d'eau du parking personnel n'est pas encore protégée per une grille de filtraion des GPI alors que le nouveau circuit d'évacuation des DIB passe à proximité de cette évacuation. Il semblerait opportun de la protéger par une grille comme les autres évacuations.	Mise en place d'une grille de protection sur la deuxième bouches d'évacuation d'eau du parking personnel	avr-25	Cohérente	OUI
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme	Granulés de plus de 2mm et tamisage inférieur à 2mm, les grilles sont donc adpatées.				
2- PROCEDURES							
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme	Des procédures ont été rédigées et mises en place : - Procédure ENV200 Environnement qui définit globalement la gestion des GPI et des cas de pertes de GPI. Cette procédure est déclinée avec différents documents (Audit interne GPI, grille d'audit GPI, fiche de réaction déversement GPI, tableau de suivi des déversement et des ramassages de GPI). - Procédure de nettoyage des filtres de colorateur (par le bials d'une sableuses - Procédure de gestion de la laveuse pour canaliser les grains de plastique - Procédure de gestion de la benne DIB (modification de la localisation et de la benne pour la rendre plus étanche				
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme	Les procédure sont nombreuses, complètes et adaptées.				
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	Une cartographie des zones à risque a été réalisée ainsi qu'une carte permettant l'identification des zones où il y a des risques de pertes de GPI.				
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Les emballages utilisés sont conformes.				
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme	Vérification a minima annuellement des emballages du stock lors de l'inventaire.				
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Il existe de nombreuses zones où sont mis à disposition des balais dédiés, des balayeuses, ...				
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Nettoyages des grilles de rétention des GPI toutes les 3 semaines.				
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Nettoyage des abords réalisés 2 fois par an par une entreprise extérieure + nettoyage également à l'aide d'une balayeuse par les magasiniers de façon régulière.				
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Conforme	Procédure de nettoyage formalisées et maintenances réalisées				
3- FORMATION, SENSIBILISATION							
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Conforme	Différents moyens de communication ont été mis en place pour sensibiliser les équipes : Réunions trimestrielles abordant la gestion des GPI, Affichages (tableau mais aussi TV), intégration de la gestion des pertes de GPI dans le livret d'accueil et accueil sécurité / environnement				
4 - CONTRÔLE INTERNE							
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	Les audits internes sont faits a minima tous les 6 mois, mais des audits complémentaires sont réalisés notamment lors de mise en place d'actions ou de modifications de procédures, process, pratiques,				

Conclusions de l'audit : La démarche de gestion et de prévention des pertes de GPI a été lancé depuis longtemps (dès 2023) et est bien maîtrisée. La prévention des risques de pertes de GPI est donc bien démontrée, ce qui permet de livrer un avis favorable à cet audit.

AVIS FAVORABLE